PROCÈS DE L'AFFAIRE SONATRACH 1

Le marché Saipem en point de mire

Plusieurs affaires dans une affaire. C'est le premier constat qui se dégage après l'audition du premier groupe de personnes poursuivies dans l'affaire du procès de Sonatrach 1. Après le passage à la barre hier matin de Meghaoui Yazid, le juge Reggad a clôturé l'audition des mis en cause impliqués dans la conclusion du marché relatif à l'acquisition d'équipements de télésurveillance et de protection électronique, pour laisser place aux questions de la partie civile, de l'accusation et de la défense.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Exerçant dans un premier temps, le métier de déclarant en douane, le prévenu Meghaoui Yazid, fils de l'ex-P-dg de la banque CPA Meghaoui El Hachemi, lui aussi poursuivi dans l'affaire du procès de Sonatrach 1 a réussi, selon ses dires, à décrocher un contrat de consulting au sein du groupe franco-allemand Contel Funkwerk pour «un salaire mensuel de 8 000 euros par mois».

Lors de son audition par le président du tribunal criminel, le mis en cause a nié tous les chefs d'inculpation retenus contre lui dans l'arrêt de renvoi. Comme ces prédécesseurs, il déclare «avoir subi de la pression, de l'intimidation et de la torture morale de la part de la police judiciaire du DRS». «Ils m'ont menacé si je venais à modifier mes déclarations devant le procureur de la République et le juge instructeur. Je n'avais pas le choix. Ils ont été jusqu'à me dire que nous allons faire subir les pires sévices à ton père si tu venais à ne pas redire les mêmes déclarations qui sont contenues dans notre P-V», soutient avec force Meghaoui El Hachemi sous le regard attentif de son avocat Mokrane Aït Larbi.

Le président du tribunal criminel a voulu à travers des questions-pièges de «sceller» la relation entre les cinq personnes poursuivies dans l'affaire de l'acquisition d'équipements de télésurveillance et de protection électronique. Il n'en demeure qu'à la fin de l'audition, Meghaoui El Hachemi a laissé place à l'intervention des différentes parties.

Photo : DR

Le procès des personnes impliquées dans le marché avec Saipem a été entamé.

Cette partie du procès a été entamée en début d'après-midi avec le passage de l'ex-vice-président des activités en amont, des deux fils Meziane ou encore de Meghaoui El Hachemi et de l'ex-patron du groupe algéro-allemand Contel Funkwerk. Hier, au sixième jour du procès, le tribunal criminel a clos son audition par celle du second fils de l'ex-P-dg de Sonatrach.

Mohamed-Rédha niera que son père était au courant de son association avec Al Smaïn. Il témoigne : «J'ai connu mon père quand je suis rentré en prison, on ne le voyait jamais parce qu'il s'était dévoué au service de l'Etat». Des propos ont été tenus par son frère cadet, qui lui était été émotif mais aussi posé, en évitant de commettre les mêmes erreurs de son frère aîné. Fawzi Bachir Meziane racontera comment il avait rencontré le patron de Contel et niera avoir perçu des commissions et encore moins avoir été mis au courant des fameux contrats.

Pour rappel, le juge Reggad a entamé les travaux du procès par l'audition du premier groupe qui englobe les personnes impliquées dans la conclusion du marché relatif à l'acquisition d'équipements de télésurveillance et de protection électronique.

L'audition du deuxième et du troisième groupe concerne respectivement les personnes impliquées dans le marché avec Saipem Algeria (Italie) pour la réalisation du gazoduc devant relier l'Algérie à l'Italie (Sardaigne) et ceux impliquées dans la conclusion du marché relatif à la réhabilitation du siège de Sonatrach à Ghermoul (Alger).

Quant au quatrième groupe, il englobe les entreprises étrangères impliquées dans cette affaire, a indiqué le juge, précisant qu'il s'agit du groupe Contel Funkwerk, de la société à responsabilité limitée Contel Algérie (Sarl), la firme allemande Funkwerk Pletarc et de Saipem contracting Algeria (Italie).

A. B.

TÉLÉPHONIE MOBILE

La 4G lancée en 2016

La téléphonie mobile 4G sera lancée avant fin 2016. Les opérateurs peuvent soumissionner sans aucune condition contraignante. C'est ce qu'a affirmé la ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - Intervenant hier au forum de la Radio Chaîne I, Houda Imane Feraoun a assuré que les opérateurs de la téléphonie mobile ne seront tenus par aucune condition contraignante dans le cahier des charges relatif au lancement de la 4G. «Les opérateurs ne seront conditionnés ni par le choix des wilayas ni par celui de la couverture. Ils seront libres de choisir selon leur rendement», dit-elle.

Un cahier des charges dont le retrait, précise-t-elle, est prévu pour le 7 janvier prochain. «Les résultats de l'appel d'offres seront annoncés le 16 ou 17 mai prochain. A compter de cette date, les opérateurs auront trois mois pour lancer la 4G», détaille-t-elle.

Selon elle, au dernier trimestre 2016, un à deux opérateurs auront lancé la téléphonie mobile 4G. «Dans quatre années, toutes les wilayas seront couvertes par la 4G», ajoute-t-elle.

L'invité de l'émission revient sur le retard que connaît l'Algérie dans le domaine des TIC équivalent de «vingt années». Parmi les causes, elle cite notamment le retard enregistré dans le lancement de la 3G ainsi que la «faiblesse» de l'interaction du secteur économique avec les nouvelles technologies.

Qualifiant le choix du Gouvernement de lancer la 4G en ce moment de «stratégique», Houda Imane Feraoun affirme qu'entre 2017 et 2018, «l'Algérie atteindra le même niveau que celui atteint par les pays développés». Selon elle, deux à trois années sont «suffisantes» pour rattraper le retard enregistré dans ce domaine.

Pour ce faire, elle indique que son département œuvre en collaboration avec notamment l'Ansej (Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes) pour la création d'«un plus grand nombre de PME». «Ces PME vont prendre part au lancement de la 4G et assurer la maintenance de la fibre optique et de tout autre équipement de la téléphonie fixe et mobile», explique-t-elle. Et de poursuivre que ces PME pourraient également intervenir dans le lancement du hotspot wifi outdoor (accès wifi public en extérieur). «Elles peuvent aussi s'orienter vers le développement des services par internet», dit-elle encore.

La ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication évoque, par ailleurs, l'e-payement et l'e-commerce. Selon elle, ces deux opérations ne peuvent se concrétiser en l'absence de la légalisation électronique et d'une loi régissant le e-commerce. «Aujourd'hui, il n'y a que la possibilité de payer les factures par internet mais la légalisation électronique va se faire d'ici 2016». Et de préciser que son département, le ministère des Finances et celui du Commerce s'attellent à mettre en place ces lois.

Ry. N.

PRODUCTION DE SEMENCES

Un partenariat algéro-français en voie de validation

Un partenariat algéro-français dans le domaine de la production de semences est en voie de validation. Les appréhensions relatives à la sécheresse n'ont pas encore lieu d'être, considère le DG de l'OAIC.

Cherif Bennaceur - Alger (Le Soir) - La création d'une société algéro-française spécialisée dans la production de semences, conformément à la règle 51/49, attend la validation du Conseil des participations de l'Etat (CPE), indique le directeur général de l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC), Mohamed Beladbi.

Invité dimanche soir d'une émission de la télévision algérienne A3, le DG de l'OAIC a relevé que cette société mixte constituée avec un grand groupe français aura pour vocation de développer la production de semences adaptées aux conditions climatiques et hydriques prévalant en Algérie, en évoquant la valorisation d'une cinquantaine de variétés.

Au-delà du transfert d'expertise, l'impulsion de cette société devrait aussi contribuer, laisse entendre Mohamed Beladbi, à améliorer la qualité du blé français, en intégrant des semences à souches algériennes. En outre, la mise en place de cette société mixte permettra à l'Algérie qui ne dispose pas d'une législation idoine en matière de droit de propriété et n'est pas membre de l'Union pour la protection des obtentions végétales (UPOV) de traiter la question des royalties par le biais du partenaire français.

Le DG de l'OAIC avait fait état précédemment d'une dynamique positive dans le développement de semences et la production de pois-chiche et de la petite lentille, permettant à terme la réduction de l'importation.

Au-delà du renforcement du parc du machinisme agricole, l'équipement des coopératives agricoles en matériels et de la nécessité d'améliorer la formation des conducteurs, Mohamed Beladbi relève que le développement des infrastructures de stockage se poursuit. Il indiquera en ce sens que la réalisation de 39 mégasilos avance bien, une bonne partie devant être opérationnelle dès ce premier semestre 2016 et permettant de garantir, à terme, une capacité de stockage de 9 millions de quintaux.

Auparavant, le directeur général de l'OAIC s'était montré serein concernant l'absence de pluie et le risque de sécheresse. Selon l'invité d'A3, les appréhensions n'ont pas encore lieu d'être, la faible pluviométrie ayant été constatée durant le mois de décembre, et l'état des plants n'est pas inquiétant.

L'opportunité pour le directeur général de l'OAIC de rappeler que les agriculteurs algériens sont habitués à des conditions climatiques et hydriques instables et assez contraignantes.

Par ailleurs, Mohamed Beladbi qui a indiqué que les importations de céréales et d'orge ont enregistré une hausse en quantité mais une baisse en valeur, estime que la tendance baissière des cours mondiaux devrait se poursuivre encore quelques mois. Dans ce contexte, le DG de l'OAIC note que la production céréalière enregistrée la saison écoulée (38 millions de quintaux) est appréciable. Il relèvera dans ce contexte l'importance de développer davantage l'irrigation d'appoint, en symbiose avec les agriculteurs, ainsi que les retenues collinaires, l'opportunité de généraliser l'utilisation des techniques avancées… Ce qui permettra de stimuler le rendement à l'hectare, considère-t-il en prônant l'implication intense des agriculteurs et en misant sur l'extension des périmètres irrigués (plus de 1 million d'hectares dont la moitié pour les céréales), à l'œuvre sur la période 2015-2019.

C. B.

IL SE TIENDRA DU 15 AU 16 JANVIER PROCHAINS

4e congrès des chirurgiens libéraux

L'Association algérienne des chirurgiens libéraux organise son 4e congrès le 15 et 16 janvier prochain.

L'événement qui aura lieu à l'Ecole supérieur de la magistrature d'El Biar, et qui regroupera des chirurgiens et experts nationaux et internationaux exerçant aussi bien dans le secteur privé qu'hospitalier, abordera le plan cancer et des thèmes liés au cancer du côlon, la proctologie, la chirurgie plastique et le chirurgien ainsi que la justice.

«Le but de ces congrès scientifiques est de développer le secteur privé en se mettant au diapason de ce qui se fait de part le monde», souligne l'association.

S. A.